



MÉDECINE DE PRÉVENTION AU MASA

Rien de Nouveau sous le Soleil !

Lors de notre première réunion à ce sujet avec l'administration, mercredi 15/05/2024, voici ce qui en ressort :

Situation Actuelle

Couverture Insuffisante : L'administration admet ce que nous savions déjà : tous les agents du MASA ne sont pas couverts par la médecine de prévention. Une nouvelle enquête à ce sujet est en cours.

L'Elan Commun demande que cette enquête soit la plus fine possible ; à savoir que toutes les structures du MASA y répondent. Ce qui ne doit pas poser de difficulté puisque c'est une obligation de présenter chaque année le bilan de la médecine de prévention dans les F3SCT (ou à défaut les CSA).

Tentatives de Solution

Conventions avec la MSA : L'administration tente de revoir les conventions avec la MSA en revalorisant les montants des visites médicales et en ouvrant la possibilité aux infirmières des mêmes structures de réaliser ces visites.

L'Elan commun rappelle qu'il est nécessaire lors du conventionnement, de faire en sorte que les médecins soient sensibilisés aux risques professionnels inhérents au MASA.

Cas Particulier d'Auzeville : Une solution a été trouvée pour les agents de l'administration centrale.

Grâce à l'action intersyndicale, dans laquelle **l'Elan Commun** a pris tout sa part, enfin les agents pourront à nouveau saisir la médecine de prévention à partir de septembre 2024. Nous serons très vigilant.es quant aux modalités pratiques de ce service à Auzeville.

Sites Restants : Pour les autres sites du MASA, l'administration explore la possibilité de créer des services interministériels de médecine de prévention, mais les expérimentations n'avancent pas.

L'Elan Commun revendique un service propre au ministère.

Demandes Syndicales

Bilan sur la Médecine de Prévention : Malgré notre demande d'obtenir un bilan sur la médecine de prévention, l'administration se contente de dire que la priorité est de trouver des solutions pour les sites dépourvus de médecine de prévention. Cette réponse est étonnante car cela n'empêche pas les sites qui disposent déjà de cette médecine de faire un bilan, de le présenter dans les instances locales et de le remonter au ministère.

L'Elan Commun rappelle que c'est la priorité n°1 en matière de demandes SSCT, émanant des collègues. De nombreux agent·es ont besoin de service pour améliorer leurs conditions de travail - ou les dénoncer -, notamment les personnels en situation d'handicap.

En réponse, L'administration nous propose de leur faire remonter des situations particulières.

Rappel de notre action

A défaut de saisine de ce service, ce qui est – nous l'avons rappelé lors de ce GT - une obligation réglementaire, **l'Elan Commun** appelle tous les agent·es concerné·es par cette carence, à nous solliciter pour une action en justice, à l'image des personnels de trois EPLEFPA, pour lesquels le tribunal administratif de Nantes a tranché en faveur de ce droit.

Conclusion

Pas de Réelles Avancées : En clair, pas grand-chose de nouveau sous le soleil, alors que le ministre avait pris l'engagement de trouver des solutions pour une médecine de prévention ministérielle.

L'Elan Commun reste mobilisé pour que des solutions concrètes et efficaces soient mises en place rapidement pour tous les agents du MASA. Ensemble, continuons à exiger une médecine de prévention à la hauteur de nos besoins !